

ACTION 6.1.3 : DÉLÉGUÉS DE PROMOTION



AXE 6 CITOYENNETÉ

THÈME : Implication, consultation et prise de décision dans la vie universitaire

OBJECTIF DE L'ACTION : Généraliser la désignation d'étudiants référents dans les composantes

CONTEXTE : Dans certaines composantes et à plus petite échelle dans certaines filières, des étudiants et des étudiantes ont été identifiées par les enseignants responsables de diplôme, ou par leurs secrétariats pédagogiques comme référents. Ces personnes ont un rôle d'interface entre les étudiants et les différents services de l'université. Dans la plupart des cas ils ne sont pas élus mais jouent un rôle primordial lorsque l'université veut diffuser une information ou développer une action de concertation avec ses usagers et ses usagères.

DESCRIPTIF DE L'ACTION : Ces représentants ou délégués de promotion pourraient être généralisés dans l'ensemble des composantes et institutionnalisés par la reconnaissance et la valorisation de leur engagement (voir action 6.2.1). Pour une année universitaire, le délégué serait l'interlocuteur privilégié de sa promotion dans les rapports pédagogiques et de vie étudiante avec sa filière. En compléments des élus en conseils centraux, le rôle principal du délégué de promotion serait de parler au nom de l'ensemble des étudiants et des étudiantes de sa promotion en faisant remonter les propositions d'amélioration et en signalant les dysfonctionnements rencontrés. Ils auraient pour mission d'assurer une meilleure circulation des informations pratiques entre les étudiants et l'équipe enseignante et de leur faire part de tous éléments nécessitant une intervention de l'équipe enseignante ou de la composante. Ils pourraient être réunis à l'initiative des vice-présidents étudiants sur des projets de vie étudiante et de campus, et ils pourraient occasionnellement être conviés aux conseils de composantes selon l'ordre du jour pour des remontée d'informations sur l'organisation générale (logistique et administrative) des études.

Les délégués de proximité pourraient intervenir quelques minutes au début d'un cours pour relayer une information à transmettre auprès de leurs camarades au sujet de la formation, ou de la vie de l'établissement (événements associatifs, travaux, restauration, vie électorale...).

BÉNÉFICES/AVANTAGES DE L'ACTION :

- Amélioration de la circulation de l'information entre étudiant et administration.
- Renforcer le dialogue/créer un lien entre étudiants et enseignants.
- Relation de confiance et contact facilité de pair à pair.
- Amélioration du quotidien des étudiants.

CONTRAINTE/FREINS :

- Difficultés de recrutement de volontaires surtout pour les L1
- Mode de désignation à déterminer
- Attention particulière à accorder à la représentativité pour les effectifs importants
- Rédaction d'une fiche de mission et d'organisation une réunion d'information
- Rôle des délégués de promotion à cadrer pour interagir en complémentarité de l'action des organisations représentatives et de leurs élus en conseils centraux.

TEMPORALITÉ DE MISE EN PLACE :

- 2026

MOYENS MOBILISABLES : Dispositif EE

ACTEURS ET PILOTE* DE L'ACTION :

Secrétariats de scolarité des composantes*, DIRCOME.

INDICATEURS DE SUIVI ET DE RÉUSSITE :

Nombre de représentants présents en conseil de composante.

Nombre de délégués valorisés